Compte Rendu du Conseil Municipal du 11 juin 2020

Etaient présents : F. PERN SAVIGNAC - D. COURDESSES - P. OGBURN - F. REVELLI - MC PHILIPPEAU - G. BOUISSET - G. TILLON - A. TARTINI - P. SERAYSSOL - G. DAVIER -

E. MILLET - M. JANNIN - J. VAYSSE - L. POURCEL

Absent : P. DAURE

Secrétaire de Séance : Georgette TILLON

1) Approbation du compte-rendu du 25 mai 2020

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2020 approuvé et paraphé par tous.

2) Taux d'imposition 2020

Madame le Maire présente à l'Assemblée les bases des taux d'imposition 2020.

Il est à noter l'absence de taux pour la taxe d'habitation

Elle propose de maintenir les mêmes taux qu'en 2019 à savoir :

Taxe foncier bâti : 22.37 %
Taxe foncier non bâti : 88.34 %

CFE: 24.09 %

Le produit attendu s'élève à 221 626 €.

POUR: 14 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0

3) Budget 2020

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats du compte administratif 2019 :

Un excédent de fonctionnement de 383 213.34 €

Un excédent d'investissement de 307 037.61 €

- Des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 194 500.00 €

Madame le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 de la façon suivante :

Compte 1068 en section d'investissement : 230 578.22 €
 Compte 002 en section de fonctionnement : 152 635.12 €

POUR: 14 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0

Madame le Maire présente ensuite le budget 2020 qui se présente en équilibre pour un montant de 1 165 286.27 € en section de fonctionnement et 1 021 700.00 € en section d'investissement.

Elle commente les principales dépenses d'investissement :

- Acquisition et aménagement de terrain (parking, agrandissement du cimetière...)
- Agrandissement de la maison de santé
- Travaux sur bâtiments communaux (mairie, tour Porte Haute, presbytère)
- Voirie, éclairage public (parking école et cimetière)
- Acquisition matériel divers

Madame le Maire propose de voter l'adoption de ce budget.

POUR: 14 ABSTENTION: CONTRE: 0

4) Programme de voirie 2020

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 30 janvier 2020 validant le programme de voirie 2020 et autorisant le lancement de la consultation.

5 plis électroniques ont été déposés sur la plate-forme Marchés Publics.

Les résultats de l'analyse de M. BADOC sont les suivants :

CAZAL TP: 61 604 € avec une note totale de 5.87

COLAS SUD OUEST : 52 577 € avec une note totale de 7.27

PRUNET TP: 44 355 € avec une note totale de 7.84 EUROVIA: 45 850 € avec une note totale de 8.13

Entreprise ETPL et V: 38 313 € avec une note totale de 9.01

Madame le Maire propose d'attribuer le marché à l'entreprise ETPL et V.

POUR: 14 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0

5) Classement de la côte Romain en voie communale

Madame le Maire expose qu'il convient de faire une réflexion globale sur le classement des voies communales et propose de différer cette décision.

6) Rétrocession de la parcelle D 1742

Madame le Maire informe l'assemblée de l'acquisition par la commune de parcelles situées chemin du Sourbié en vue de son agrandissement approuvée par délibération du 9 novembre 2011. Les travaux étant terminés, elle propose de rétrocéder pour un euro symbolique la parcelle D 1742 à Monsieur BERTHAULT et Mademoiselle SOLA acquéreurs de la parcelle D 1743.

POUR: 14 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0

7) Commissaire Communale des Impôts Directs (CCID) : proposition de commissaires

Suite aux élections municipales de 2020, la CCID doit être renouvelée (article 1650 du Code Général des Impôts).

Elle est constituée du maire (président du la commission), de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Ce renouvellement est effectué par l'administration fiscale sur proposition du Conseil Municipal en nombre double.

Désignation des personnes proposées :

L. ALMAYRAC – C. BRAS – J. L BRIAN – J. L CAGNAC – R. CARRIE – J.P CASTELIS – J. COMBRES – P. COURREGES – M. DANIS – P. DAVIER – R. DURAND – C. FOURNALES – G. GALINIER – O. HERBLON – E. LACOMBE – S. LAFARGUE – C. MARIOCHAUD – C. PETITDIDIER – M.L PRUNET – F. REVELLI – T. SERAYSSOL – A. DA SILVA PRETO TORRAO – J. VAYSSE

POUR: 14 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0

QUESTIONS DIVERSES

Commission de contrôle des listes électorales

Dans les communes de plus de 1000 habitants dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal, la commission est composée comme dans les communes de moins de 1000 habitants, à savoir :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, le plus jeune conseiller,
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet sur proposition de 3 noms par le Maire.
- Un Délégué désigné par le Président du tribunal de Grand Instance saisi par la Préfecture.

Les membres de la commission sont nommés par arrêté préfectoral.

Michel JANNIN, premier dans l'ordre du tableau, accepte de participer aux travaux de cette commission.

<u>Création d'un prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pour faire face à l'épidémie de COVID-19</u>

Madame le Maire propose d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.

Le montant de cette prime ne peut excéder 1 000 €, elle est défiscalisée et désocialisée. Après discussion, le conseil municipal valide l'instauration d'une prime dont le montant est décidé à partir de plusieurs critères : temps de travail, tâches effectuées, fiabilité, risque sanitaire... Le conseil municipal autorise Mme le maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime dont le montant total s'élève à 4 650 € réparti sur 7 agents.

POUR: 14 ABSTENTION: 0 CONTRE: 0

Organisation d'une journée citoyenne à prévoir.

La séance est levée à 22 h 10.